



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier consolidé

Dossier relatif aux comptes du service intérieur 6674

Comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 2012

Date de dépôt : 02-04-2014

Liste des documents

Date	Description	Nom du document	Page
02-04-2014	Déposé	6674/00	<u>3</u>
23-04-2014	Comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 2012	Document écrit de dépôt	<u>22</u>

6674/00

N° 6674**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session extraordinaire 2013-2014

**COMPTES DU SERVICE INTERIEUR
DE LA CHAMBRE DES DEPUTES
POUR L'EXERCICE 2012**

* * *

RAPPORT DE LA COMMISSION DES COMPTES

(22.4.2014)

La Commission se compose de: M. Marc LIES, Président; Mmes Diane ADEHM, Tess BURTON (vice-présidente), Claudia DALL'AGNOL, Joëlle ELVINGER, MM. Aly KAES, Alexander KRIEPS (vice-président), Mme Josée LORSCHÉ, MM. Edy MERTENS, Roger NEGRI, Justin TURPEL et Serge WILMES, Membres.

*

I. – MISSION DE LA COMMISSION

L'article 165 du règlement de la Chambre des Députés dispose dans ses alinéas (1) et (4):

„(1) L'examen de la comptabilité des fonds de la Chambre, pour chaque session, est confié à une commission spéciale dite „Commission des Comptes“, assistée par un réviseur d'entreprises à désigner annuellement par le Bureau.“

„(4) La Chambre, sur le rapport de cette commission, se prononce sur l'apurement du compte. La décision est communiquée à la Cour des Comptes pour être enregistrée.“

*

II. – COMPTES ANNUELS 2012

Les comptes annuels 2012 sont présentés sous forme d'un bilan et d'un compte de revenus et charges.

Au bilan qui retrace les ressources et les emplois, on trouve à l'actif le poste „CREANCES“ comprenant les postes „Produits à recevoir“ et „Remboursements frais à recevoir“, le poste „AVOIRS EN BANQUES ET ENCAISSE“ qui regroupe les actifs disponibles au 31 décembre 2012 et le poste „COMPTES DE REGULARISATION ACTIF“ où sont reprises les charges payées d'avance en 2012 pour l'exercice 2012.

Au passif du bilan figurent les postes „PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES“ et „DETTES“. Le „Fonds de réserve Assurance Accidents“ est constitué des réserves prélevées sur les crédits budgétaires pour effectuer des remboursements à l'Association d'Assurance contre les Accidents. Les „DETTES“ représentent les „Dettes échéant dans l'année“ qui regroupent les charges à payer au 31 décembre 2012. En ce qui concerne la „Réserve informatique“, il s'agit de crédits prévus pour des projets non réalisés et utilisés pour des réalisations imprévisibles au moment de l'établissement du budget. Le poste „Maison Wiltheim“ contient les dépenses relatives aux travaux de rénovation de la Maison Wiltheim acquise en 2010. Les „Engagements exercices antérieurs“ concernent les dépenses pour lesquelles l'engagement et le paiement ne peuvent être réalisés à charge d'un même exercice budgétaire.

Au compte de revenus et charges de l'exercice 2012 sont reprises les recettes de l'exercice qui, diminuées des charges, font ressortir le résultat de l'exercice.

Au 1er janvier 2013, la réserve de la Chambre des Députés se chiffrait à 5.368.168,70 € dont 4.762.553,39 € sont prévus pour le paiement de dépenses imprévues et constituent la réserve réelle de la Chambre des Députés, 378.933,49 € constituent la réserve informatique nécessaire pour le règlement de dépenses engagées mais pas encore liquidées et 1.594.387,79 € constituent le solde destiné à payer les factures résultant des travaux de rénovation de la Maison Wiltheim. Les engagements des exercices antérieurs se chiffrent à 731.601,69 €. Le Fonds de réserve Assurance accidents (49.578,70 €) est versé dans la réserve de la Chambre des Députés étant donné que ces risques sont couverts par l'article 91.-8) du code de la sécurité sociale.

Les comptes annuels de la Chambre des Députés sont établis conformément aux principes comptables généralement admis à l'exception des investissements en équipements et mobiliers qui sont comptabilisés directement dans le compte de revenus et charges.

Les chiffres du bilan et du compte de revenus et charges figurent en annexe.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

	<i>au</i> 31.12.2012/€	<i>au</i> 31.12.2011/€
ACTIF		
<i>Actif circulant</i>		
– créances	1.600,06	1.600,06
– avoirs en banques et encaisse	8.929.924,34	8.295.868,18
<i>Comptes de régularisation actif</i>		
<i>Excédent des charges sur les revenus</i>	570.940,06	544.288,63
Total de l'actif	9.502.464,46	8.841.756,87
PASSIF		
<i>Fonds propres</i>		
– excédents budgétaires cumulés	2.733.006,83	1.859.625,87
– réserve informatique*	378.933,49	637.015,40
– maison Wiltheim*	1.291.787,79	2.772.912,06
– engagements exercices antérieurs	379.007,68	379.007,68
<i>Provisions pour risques et charges</i>		
– Fonds de réserve „Assurance Accidents“	49.578,70	49.578,70
<i>Dettes</i>		
– dettes (échéant dans l'année)	2.035.860,95	1.666.093,92
– dépôt de garantie – PC	0,00	0,00
– frais de photocopieurs à payer	0,00	0,00
– frais mobilier de bureau à payer	872,85	872,85
<i>Comptes de régularisation passifs</i>		
<i>Excédent des revenus sur les charges</i>	2.635.161,87	1.857.403,77
Total du passif	9.502.464,46	8.841.756,87

* Séparation des montants réserve et maison Wiltheim des excédents budgétaires cumulés à partir de 2012 – en 2010 un seul montant pour les excédents budgétaires cumulés

**COMPTE DE REVENUS ET CHARGES POUR L'EXERCICE
SE TERMINANT AU 31/12/2012**

	<i>au 31.12.2012/€</i>	<i>au 31.12.2011/€</i>
REVENUS		
Crédits budgétaires obtenus	31.210.471,00	28.740.058,00
Crédits campagnes électorales	0,00	0,00
Intérêts créditeurs	21.259,13	76.696,86
Vente de documents parlementaires/publications	0,00	0,00
Autres recettes	0,00	0,00
Produits exceptionnels	35.822,45	2.863,89
Total des revenus	31.267.552,58	28.819.618,75
CHARGES		
Charges se rapportant à l'exercice	(28.613.940,55)	(26.873.343,50)
Remboursement campagnes électorales	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	(18.450,16)	(88.871,48)
Total des charges	(28.632.390,71)	(26.962.214,98)
Excédent des charges sur les revenus		
Excédent des revenus sur les charges	2.635.161,87	1.857.403,77

*

III. – GENERALITES

Ci-dessous se trouvent les propositions budgétaires de la Chambre des Députés pour l'exercice 2012 telles qu'elles ont été arrêtées par le Bureau en date du 19 juillet 2011:

budget des recettes	52.000,00
budget des dépenses	31.179.798,00
réserve prise en compte	0,00
dotation budgétaire demandée	31.127.798,00

<i>Section</i>	<i>Budget 2012 Définitif</i>
A: Députés	10.969.752,00
B: Institutions parlementaires internationales	716.910,00
C: Groupes politiques	2.687.576,00
D: Personnel	8.539.593,00
E: Administration	7.179.840,00
F: Compte rendu	1.168.800,00
G: Transferts de revenus	0,00
H: Remboursement: Frais campagnes électorales	0,00
TOTAL DES DEPENSES:	31.262.471,00

En vertu de la loi du 16 décembre 2011 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2012, un crédit global de 31.210.471,00 €, en vue du paiement des dépenses à effectuer en 2012, a été mis à la disposition du Bureau de la Chambre des Députés.

Les tableaux suivants présentent les chiffres comparatifs des derniers exercices financiers.

*

IV. – TABLEAUX COMPARATIFS DES EXERCICES 2011 et 2012

Comparaison des frais des exercices 2011 et 2012 et du budget 2012

<i>Section</i>	<i>Frais 2011 en EUR</i>	<i>Frais 2012 en EUR</i>	<i>Budget 2012 en EUR</i>
A: Députés	10.199.607,97	10.443.209,94	10.969.752,00
B: Institutions parlementaires internationales	608.739,74	661.154,37	716.910,00
C: Groupes politiques	2.432.179,00	2.687.576,00	2.687.576,00
D: Personnel	7.735.788,73	8.143.894,28	8.539.593,00
E: Frais de Fonctionnement	4.924.901,96	5.773.621,57	7.179.840,00
F: Compte rendu	1.060.997,58	922.934,55	1.168.800,00
G: Transfert de revenus	0,00	0,00	0,00
H: Remboursement: frais campagnes élect.	0,00	0,00	0,00
Total	26.962.214,98	28.632.390,71	31.262.471,00

La répartition des dépenses par sections est reprise au tableau ci-avant.

Il ressort du tableau ci-dessus que les dépenses se rapportant à l'exercice 2012 se chiffrent à 28.632.390,71 €, soit une augmentation de 6,19% de plus par rapport à l'exercice précédent (26.962.214,98 €).

Il faut rappeler que les frais de l'exercice 2012 enregistrés aux sections „Députés“, „Personnel“ et „Groupes politiques“, constituent des charges fixes, subissant l'évolution de la valeur du point indiciaire de la fonction publique et variant automatiquement en fonction de l'échelle mobile des salaires. Suite au nouveau statut des députés européens, un seul député luxembourgeois, membre du Parlement européen, est encore à charge du budget de la Chambre des Députés (au lieu de 6 députés en 2009).

Les explications détaillées sont fournies au chapitre V.– Examen des frais de l'exercice 2012.

Comparaison du budget et des frais de l'exercice 2012

<i>Section</i>	<i>Budget 2012</i>	<i>Frais 2012</i>
A: Députés	10.969.752,00	10.443.209,94
B: Institutions parlementaires internationales	716.910,00	661.154,37
C: Groupes politiques	2.687.576,00	2.687.576,00
D: Personnel	8.539.593,00	8.143.894,28
E: Frais de Fonctionnement	7.179.840,00	5.773.821,57
F: Compte rendu	1.168.800,00	922.934,55
G: Transferts de revenus	0,00	0,00
H: Remboursement: Frais campagnes élect.	0,00	0,00
Total	31.262.471,00	28.632.390,71

Il ressort du tableau ci-avant que l'exécution du budget de la Chambre des Députés accuse des moins-values de dépenses de l'ordre de 2.630.080,29 € par rapport au budget adopté (soit -8,41%).

Les écarts de la section „députés“ (-526.542,06 €), se situent surtout au niveau de l'article budgétaire „indemnités de secrétariat“ (-288.312,80 €). Lors de l'établissement du budget, il faut prévoir les montants maximum fixés par la loi électorale pour cet article budgétaire (200 points indiciaires par député) ainsi que pour le congé politique et le remboursement des cotisations sociales. Il y a lieu de noter que les députés se sont regroupés en pools pour l'engagement de leur personnel et les montants maximum dus non utilisés tombent en économie.

Pour ce qui est de la section „institutions parlementaires internationales“ (-55.755,63 €), les frais de route et de séjour liés aux assemblées internationales varient en fonction du nombre de participants, du lieu de réunion ainsi que du nombre de réunions.

En ce qui concerne l'écart au niveau de la section „personnel“ (-395.698,72 €), il y a lieu de noter que plusieurs membres du personnel ont opté pour un travail à temps partiel tandis que les traitements avaient été calculés sur base de tâches complètes (1 tâche partielle à raison de 50% pour un fonctionnaire fin de carrière dans la carrière supérieure à partir du 1er juin 2012 et 1 tâche partielle à raison de 50% pour un fonctionnaire de la carrière inférieure à partir du 1er mars 2012). Un congé sans solde a été accordé à un fonctionnaire de la carrière inférieure à partir du 1er mai 2012. Un remplaçant a été engagé en tant que salarié au mois de septembre 2012. Un fonctionnaire de la carrière moyenne a fait valoir ses droits à la retraite à partir du 1er novembre 2012. Les traitements de tous ces fonctionnaires avaient été prévus pour une année entière lors de l'établissement du budget 2012 en 2011.

La majeure partie des crédits non utilisés au niveau de la section „frais de fonctionnement“ provient de projets prévus lors de l'établissement du budget mais qui n'ont pas pu être réalisés au cours de l'exercice, suite notamment au litige avec un fournisseur.

Lors de l'établissement des prévisions budgétaires pour 2012 au niveau de la section „compte rendu“, l'impression et la diffusion de 18 numéros de comptes rendus avaient été prévues et seulement 14,5 numéros ont été réalisés.

Le relevé des dépenses de l'exercice 2012 comparées à celles de 2011 figure ci-après.

Tableau des frais des exercices 2012 et 2011 en €

	<i>Frais 2012</i> <i>NI 742,44</i>	<i>Frais 2011</i> <i>NI 724,34</i>
A) Députés	10.443.209,94	10.199.607,97
11.000 Indemnités parlementaires	6.347.429,19	6.226.683,42
11.140 Remboursement cotisations sécurité sociale	41.413,36	34.809,97
11.300 Assurances	66.868,76	65.150,55
12.010 Frais de route et de séjour	108.842,16	107.460,37
12.300 Indemnités des présidents	233.109,96	228.915,85
12.301 Indemnités de secrétariat	2.304.439,20	2.241.929,64
34.090 Indemnités spéciales	2.082,36	2.082,36
34.091 Congé politique	1.328.935,58	1.287.635,18
00.500 Frais d'exercices antérieurs	10.089,37	4.940,63
B) Institutions parlementaires internationales	661.154,37	608.739,74
12.011 Frais de route et de séjour – Assemb. parl. internat.	460.168,49	385.550,24
12.013 Participation congrès politiques – voir sub C)	0,00	0,00
12.190 Frais assemblées – Organisation de conférences	3.777,31	19.087,21
12.302 Relations parl. internat./Visites à Luxembourg	43.422,87	64.223,23
35.060 Contribution au budget des assemblées	153.785,70	139.879,06
00.500 Frais d'exercices antérieurs	0,00	0,00
C) Groupes politiques	2.687.576,00	2.432.179,00
33.000 Crédits de fonctionnement	2.687.576,00	2.432.179,00
33.001 Crédits: acquisition de matériel informatique	0,00	0,00
33.002 Crédits: acquisition mobilier de bureau	0,00	0,00
33.003 Crédits: acquisition de photocopieurs	0,00	0,00

	<i>Frais 2012 NI 742,44</i>	<i>Frais 2011 NI 724,34</i>
33.005 Frais de fonctionnement groupes politiques	0,00	0,00
12.020 Crédits – voitures	0,00	0,00
12.013 Frais de voyage et de séjour	0,00	0,00
00.500 Frais d'exercices antérieurs	0,00	0,00
D) Personnel	8.143.894,28	7.735.788,73
11.001 Traitements des fonctionnaires	6.899.072,33	6.547.944,92
11.010 Indemnités des employés (permanents)	1.219.271,72	1.161.218,01
11.020 Indemnités des employés (temporaires)	6.639,49	5.790,59
11.030 Salaires des ouvriers	0,00	0,00
11.130 Indemnités du personnel auxiliaire	0,00	0,00
12.012 Frais de route et de séjour	12.163,08	13.464,42
12.200 Frais d'assurance autres que RC auto	1.349,66	942,49
12.250 Frais d'habillement	5.398,00	4.159,60
00.500 Frais d'exercices antérieurs	0,00	2.268,70
E) Frais de Fonctionnement	5.773.821,57	4.924.901,96
12.000 Frais pour services de tiers	8.252,07	11.883,85
12.020 Frais d'exploit. véhicules automoteurs voir sub C)	16.600,49	21.510,09
12.040 Frais de bureau	255.877,91	257.559,73
12.041 Service d'expédition et imprimerie (cf. 12.307.10)	0,00	0,00
12.050 Achat de services auprès des P. et T.	229.020,05	224.674,19
12.060 Location et entretien des install. de télécommunic.	68.126,79	56.120,96
12.070 Location et entretien des équipements informat.	1.716.109,14	1.724.426,21
12.080 Bâtiments: exploitation et entretien	921.201,60	751.084,18
12.101 Loyers immeubles – Charges locatives accessoires	174.408,49	158.585,44
12.120 Frais d'experts et d'études	210.275,44	76.025,38
12.130 Frais de publication	0,00	0,00
12.140 Frais de publicité et d'information	13.096,57	0,00
12.170 Entretien d'équipements spéciaux	155.581,10	152.035,27
12.210 Frais de restauration	42.315,05	43.929,25
12.303 Frais de représentation	47.624,83	33.165,34
12.304 Projets de développement informatiques	588.517,50	85.585,30
12.305 Achats de biens et de services spécifiques	1.019.968,68	921.192,08
12.306 Déménagement	0,00	0,00
12.307 Expédition électronique	7.360,00	0,00
12.308 Site Internet	0,00	370,00
74.000 Acquisition de véhicules automoteurs	0,00	0,00
74.010 Acquisition de machines de bureau	7.877,50	0,00
74.020 Acquisition d'installations de télécommunications	315,10	3.831,80
74.040 Acquisition d'équipements spéciaux	44.803,75	25.999,99

	<i>Frais 2012</i> <i>NI 742,44</i>	<i>Frais 2011</i> <i>NI 724,34</i>
74.050 Acquisition d'équipements informatiques	143.439,84	169.960,42
74.060 Acquisition de logiciels	74.553,75	124.292,93
74.070 Acquisition d'oeuvres d'art	0,00	0,00
74.080 Acquisition de mobilier de bureau	21.233,02	1.007,40
00.500 Frais d'exercices antérieurs	7.062,90	81.662,15
F) Compte rendu	922.934,55	1.060.997,58
12.051 Frais de distribution du compte rendu	482,39	666,05
12.131 Frais de publication du compte rendu	921.154,27	1.060.331,53
00.500 Frais d'exercices antérieurs	1.297,89	0,00
G) Transferts de revenus	0,00	0,00
H) Remboursements: Frais campagnes électorales	0,00	0,00
33.004 Remboursements aux partis et groupes politiques	0,00	0,00
TOTAL DES FRAIS	28.632.390,71	26.962.214,98

*

V. – EXAMEN DES FRAIS DE L'EXERCICE 2012

Section A: DEPUTES

10.443.209,94

La majeure partie des dépenses de cette section représente des charges fixes résultant de l'exécution des dispositions législatives (article 126) de la loi électorale du 18 février 2003, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Au 1er janvier 2012 la valeur du point indiciaire pour les éléments pensionnables est fixée à 17,1940214 – NI 737,83 et à partir du 1er octobre 2012 à 17,6237379 – NI 756,27; la valeur du point indiciaire pour les éléments de rémunération non pensionnables est passée de 16,2810797 – NI 737,83 à 16,6879798 – NI 756,27.

- 1) Indemnités parlementaires (art. 11.000) 6.347.429,19 €

Ce poste comprend les indemnités brutes versées aux 60 membres de la Chambre des Députés et à un membre siégeant au Parlement européen ainsi que les charges sociales patronales.

L'indemnité parlementaire est fixée par la loi à 375 points indiciaires.

Conformément à la loi électorale du 18 février 2003, chaque député a droit à un jeton de présence pour la participation aux réunions de commissions respectivement aux séances publiques. Ce jeton est fixé à 15 € NI 100 ce qui revient à 110,67 € NI 737,83 respectivement à 113,44 € NI 756,27. Le montant total de 853.772,01 € a été payé à 60 députés en 2012.

Les dépenses concernant cet article budgétaire ont augmenté de 120.745,77 € par rapport à l'exercice précédent soit +1,94% et résultent principalement de l'augmentation du nombre indice.

- 2) Remboursement des cotisations de sécurité sociale (art. 11.140) 41.413,36 €

En exécution de l'article 126, point 7) de la loi électorale modifiée du 18 février 2003, la Chambre des Députés a remboursé à 11 députés indépendants la part patronale des cotisations de l'assurance pension (remboursement à 11 députés indépendants en 2011).

- 3) Assurances (art. 11.300) 66.868,76 €
Ce montant comporte la prime annuelle (18.980,84 €) payée à la compagnie d'assurance pour l'assurance accidents des députés ainsi que la prime du contrat d'assurance „Assistance“ (15.680,00 €).
Ce poste comprend également un montant global de 32.207,92 € pour le remboursement de la prime casco aux députés ayant souscrit individuellement à une assurance „tous risques“ pour leur voiture privée. Le montant maximum remboursable par an est de 892,44 €.
- 4) Frais de route et de séjour (art. 12.010) 108.842,16 €
Sont comptabilisés sous ce poste les frais de route revenant aux députés pour participation aux séances plénières et aux réunions de commissions ainsi que les indemnités de séjour accordées aux députés à l'occasion des visites des commissions parlementaires.
En 2012, la Chambre s'est réunie en séance plénière à 45 reprises et a tenu 617 réunions de commissions ainsi que 18 réunions du Bureau et 22 réunions de la Conférence des Présidents.
L'indemnité kilométrique pour les déplacements est fixée à 0,40 € par kilomètre.
- 5) Indemnités des présidents (art. 12.300) 233.109,96 €
Il s'agit des indemnités versées au président de la Chambre des Députés (63.984,44 €) et aux présidents des 4 groupes politiques (169.125,52 €) en vertu de l'article 126, point 1) de la loi électorale.
- 6) Indemnités de secrétariat (art. 12.301) 2.304.439,20 €
Le point 9) de l'article 126 de la loi électorale fixe l'indemnité de secrétariat à rembourser au député pour l'engagement d'un collaborateur à 200 points indiciaires, ce qui correspond au 1er janvier 2012 à 3.256,22 € et au 1er octobre à 3.337,60 €. En vertu de la loi du 24 décembre 1999, l'indemnité de secrétariat a été augmentée d'un douzième à titre d'allocation de fin d'année.
- 7) Indemnités spéciales (art. 34.090) 2.082,36 €
Sont visées les indemnités versées à une veuve d'un ancien député.
- 8) Congé politique (art. 34.091) 1.328.935,58 €
Le droit au congé politique et les indemnités à verser sont réglés par l'art. 126, point 8), de la loi électorale modifiée. Ce poste comprend le remboursement à 8 employeurs des frais engagés pour congé politique accordé aux députés salariés (409.975,26 €) ainsi que les indemnités versées à titre de compensation à 19 députés exerçant une profession indépendante ou sans profession (918.960,32 €). Un député indépendant a quitté la Chambre des Députés au 1er février 2012 et un député indépendant a atteint l'âge de 65 ans au mois de juillet 2012.
- 9) Restants d'exercices antérieurs (art. 11.000, 11.140, 11.300 et 12.300) 10.089,37 €

Section B: INSTITUTIONS PARLEMENTAIRES INTERNATIONALES 661.154,37 €

Par rapport à l'exercice 2011, les frais de la section „Institutions parlementaires internationales“ ont augmenté de 52.414,63 €.

- 1) Frais de route et de séjour – Assemblées internationales (art. 12.011) 460.168,49 €
Les frais inscrits sous cet article se rapportent aux déplacements des députés effectués dans le cadre des activités parlementaires internationales. Y sont comptabilisés les frais de route et de séjour des députés et des secrétaires de délégation participant aux sessions et aux réunions de commissions des assemblées parlementaires internationales énumérées ci-dessous ainsi que la participation à des visites bilatérales. Les frais afférents dépendent du lieu de la réunion, du nombre de réunions ainsi que du nombre de députés participant aux réunions.
- Visites bilatérales 54.502,22 €
En 2012, le Président de la Chambre des Députés, le cas échéant, accompagné de membres de la Chambre des Députés a été en visite officielle à La Haye, à New Delhi (Lok Sabha), à Zagreb (Hrvatski Sabor) et à Ankara et Istanbul.

- Conseil de l'Europe 80.834,70 €
Il s'agit de la participation des délégués luxembourgeois aux 4 sessions ordinaires de l'Assemblée parlementaire à Strasbourg et à d'autres réunions de commissions, du comité permanent, du Bureau et du comité des présidents convoquées par l'Assemblée, qui ont eu lieu à Paris, Bruxelles, Tirana (Albani), Helsinki, Nice, Genève, Andorre et Moscou. En outre, la Chambre des Députés a été représentée à une réunion de la commission ad-hoc mission post-électorale en Tunisie à Tunis et à une réunion de la BERD dans le cadre d'une visite de la commission politique à Londres.
- APO 84.944,19 €
La session de printemps de l'APO (Assemblée Parlementaire de l'OTAN) a eu lieu à Tallinn et la session d'automne de l'Assemblée parlementaire s'est tenue à Prague. Les membres de la délégation luxembourgeoise ont participé en outre à différentes réunions, conférences, missions et visites de commissions à Bruxelles, Paris, Doha, Ljubljana, à Ankara, à Washington et San Fransisco, à Belgrade et Pristina, à Catania et à Moscou. Les séminaires Rose Roth se sont tenus à Marseille et à Vilnius. En outre, la Chambre a participé à une mission d'observation des élections en Ukraine (Kiev et Odessa).
- CPI 7.679,12 €
La séance plénière ainsi que les réunions du Greffe et du Comité permanent ont eu lieu à Metz. Des réunions de commissions ont eu lieu à Perl, Eupen, Trèves, Flohnheim et Sarrebruck.
- OSCE 24.296,01 €
La session d'hiver de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a eu lieu à Vienne et la 21^{ème} session annuelle se tenait à Monaco. La réunion d'automne a eu lieu à Tirana/Albanie.
- UIP 36.468,19 €
L'Union interparlementaire a tenu sa 126^e assemblée à Kampala/Ouganda et sa 127^e assemblée à Québec. La conférence parlementaire sur l'OMC a eu lieu à Genève et la conférence „World e-Parliament“ a été organisée à Rome. La session annuelle de l'OMC a eu lieu à Genève.
- APF 26.926,62 €
Une réunion du Bureau de l'APF a eu lieu à Phnom Penh/Cambodge. La Conférence des Présidents – Région Europe s'est tenue à Tblissi/Géorgie. La session de l'APF ainsi qu'une réunion du Bureau se sont tenues à Bruxelles. La Chambre des Députés a été représentée à l'Assemblée régionale Europe à Montreux.
- Relations européennes 66.296,17 €
Des délégués luxembourgeois ont participé à la XLVII^e et à la XLVIII^e conférences COSAC (conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires des parlements nationaux et du Parlement Européen) à Copenhague et à Nicosie, aux réunions des Présidents de diverses Commissions des parlements de l'UE et aux diverses conférences interparlementaires à Varsovie, à Copenhague, à Pafos et à Bruxelles, à une conférence des Présidents des parlements de l'UE à Varsovie, à une réunion des Secrétaires généraux des parlements nationaux de l'UE à Varsovie et aux conférences et rencontres interparlementaires au parlement européen à Bruxelles. La Chambre des Députés a été représentée aux réunions des Présidents de la COSAC à Copenhague et à Limassol. Le représentant de la Chambre des Députés auprès des institutions européennes a participé aux séances plénières du Parlement Européen à Strasbourg et la conférence des correspondants IPEX a eu lieu à La Haye.
- Divers 79.221,27 €
Des délégués de la Chambre des Députés ont participé au forum public 2012 „OMC“ à Genève et à la conférence „croissance inclusive“ de l'OCDE à Paris. Le séminaire EISC a eu lieu à Cracovie et à Varsovie et la 7^e conférence des présidents de Parlements des petits Etats a été organisée à Kotor/Monténégro. Une entrevue avec les membres de la commission du Contrôle de l'exécution budgétaire a eu lieu à Prague. La Chambre des Députés a été représentée au séminaire „Managing Africa's natural Ressources“ – AWEPA et au forum „EU-INTEGRATION“ qui ont eu lieu à Rome. La Chambre des Députés a été représentée e.a. à la 8^{ème} session plénière de l'assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM) à Rabat/Maroc et à d'autres réunions de l'AP-UpM à Rabat, Barcelone, Istanbul, Zagreb et Berlin. Des députés ont participé au sommet climatique à Doha et à la conférence Rio +20 sur le développement durable à Rio de Janeiro/Brésil.

- 2) Frais des Assemblées – Organisation de Conférences (art. 12.190) 3.777,31 €
 Les frais de cet article budgétaire résultent e.a. de l'organisation d'une réunion de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée à Luxembourg.
 Les autres dépenses concernent des frais de fonctionnement du secrétariat des délégations luxembourgeoises auprès des institutions internationales (frais de téléphone et de fax), des frais en relation avec des réunions, conférences et séminaires organisés par la Chambre des Députés à Luxembourg, comme des réunions de commissions du Conseil parlementaire interrégional.
- | | |
|--|------------|
| – Conseil de l'Europe | 290,81 € |
| – UEO | 0,00 € |
| – APO | 0,00 € |
| – Conseil parlementaire interrégional | 2.174,00 € |
| – OSCE | 0,00 € |
| – UIP | 0,00 € |
| – Assemblée Parlementaire de la Francophonie | 0,00 € |
| – Relations européennes | 1.312,50 € |
| – Divers | 0,00 € |
- 3) Relations internationales/Visites à Luxembourg (art. 12.302) 43.422,87 €
 – Visites de délégations parlementaires étrangères:
 Il s'agit des dépenses d'accueil lors de visites de délégations parlementaires étrangères à Luxembourg, comme la délégation parlementaire du Canada. En outre la Chambre des Députés a accueilli Monsieur le Président du Parlement d'Ukraine, Madame la Présidente du Parlement de la République tchèque, Monsieur le Président du „Landtag Sachsen“, Monsieur le Président du Parlement flamand, Monsieur le Président du Parlement wallon, Monsieur le Vice-président de la République d'Ouzbékistan ainsi que le Président du Parlement de Serbie. Une délégation du parlement chinois a séjourné à Luxembourg en vue de la préparation de la visite de Monsieur le Président Wu Bangguo. Les dépenses relatives à la visite de Monsieur le Président Wu Bangguo accompagné d'une délégation parlementaire chinoise ont été payées par la réserve de la Chambre des Députés.
- 4) Contribution au budget des assemblées internationales (art. 35.060) 153.785,70 €
 Ce poste comporte la contribution du Luxembourg aux frais de fonctionnement des assemblées parlementaires internationales suivantes:
- | | |
|-------------------------|-------------|
| – APO | 5.152,00 € |
| – Conseil Benelux | 70.579,22 € |
| – CPI | 15.000,00 € |
| – UIP | 23.566,49 € |
| – APF | 12.054,50 € |
| – OSCE | 13.423,00 € |
| – AP-UpM | 1.302,74 € |
| – Relations européennes | 12.007,75 € |
| – Divers | 700,00 € |
- 5) Restants d'exercices antérieurs 0,00 €

Section C: GROUPES POLITIQUES 2.687.576,00 €

En exécution de l'article 16 du règlement de la Chambre des Députés et des décisions prises par le Bureau, les crédits énumérés ci-dessous ont été alloués aux groupes politiques pour assurer leur fonctionnement.

Suite à une décision du Bureau, les crédits ci-après alloués aux groupes et sensibilités politiques sont regroupés en un seul crédit et versés trimestriellement, sous forme de dotation, aux groupes et sensibilités politiques. Il s'agit notamment du regroupement des subventions sur base de la repré-

sensation proportionnelle, des frais de personnel, des crédits pour l'acquisition de matériel informatique et de l'achat de services informatiques, des crédits pour la location d'une voiture et pour la participation à des congrès politiques.

Crédits de fonctionnement (art. 33.000)	2.687.576,00 €
Groupe politique CSV	902.432,00 €
Groupe politique DP	487.383,00 €
Groupe politique LSAP	585.042,00 €
Sensibilité politique ADR	219.315,00 €
Groupe politique Déi Gréng	438.575,00 €
Sensibilité politique déi Lénk	54.829,00 €

Les montants sont calculés et composés sur base des décisions prises par le Bureau, notamment:

- les crédits alloués aux groupes politiques sur base de la représentation proportionnelle sont fixés à 3.100 € – NI 100 – par député;
- au cours d'une session parlementaire, chaque groupe a en outre droit à 28.950 € – NI 100 – à titre de remboursement des frais de personnel. Dans sa réunion du 3 juillet 2006, le Bureau de la Chambre des Députés a décidé d'augmenter les crédits relatifs au remboursement des frais de personnel de 12.400 € NI 100 à 29.850 € NI 100 pour permettre l'engagement d'un attaché spécialisé dans les dossiers européens. Suite à une décision du Bureau du 29 janvier 2012 chaque sensibilité politique a droit, par député, à 1/5e de ce montant;
- sur base d'une décision du Bureau de la Chambre des Députés prise en date du 22 novembre 2001, les dépenses occasionnées pour l'acquisition de matériel informatique et pour l'achat de services informatiques sont remboursées à chaque groupe politique jusqu'à concurrence de 49.600 € et à la sensibilité politique jusqu'à concurrence de 10.000 € – par année civile;
- le crédit pour la location de voitures a été fixé à 816 € par député;
- dans sa réunion du 31 mai 2000, le Bureau de la Chambre des Députés a décidé d'inscrire un crédit au budget de la Chambre des Députés en faveur des groupes politiques pour la participation des députés à des congrès politiques. Ce crédit est fixé à 250 € par député.

Suite aux élections législatives du 7 juin 2009, la composition des groupes et sensibilités politiques est la suivante:

CSV:	26 députés
LSAP:	13 députés
DP:	9 députés
Déi Gréng:	7 députés
ADR:	4 députés
déi Lénk:	1 député

Les crédits afférents ont progressé en fonction de l'évolution du nombre indice du coût de la vie.

Section D: PERSONNEL

8.143.894,28 €

La valeur du point indiciaire pour les éléments pensionnables est fixée à 17,1940214 € NI 737,83 et à 17,6237379 € NI 756,27 tandis que pour les éléments de rémunération non pensionnables la valeur du point indiciaire est passée de 16,2810797 € à 16,6879798. Les dépenses de cette section ont augmenté de 408.105,55 € par rapport à l'exercice 2012.

Les frais de personnel sont ventilés sur les postes de dépenses suivants:

1) Traitements des fonctionnaires (art. 11.001) 6.899.072,33 €

Le cadre des effectifs au 31 décembre 2012 (73 fonctionnaires) comprend, outre les postes de secrétaire général et de deux secrétaires généraux adjoints, 19 emplois dans la carrière supérieure dont 4 fonctionnaires à demi-tâche respectivement à tâche partielle de 75%, 39 dans la carrière moyenne dont 9 fonctionnaires à demi-tâche respectivement à tâche partielle de 75% et 12 dans la carrière inférieure dont 1 fonctionnaire à demi-tâche. Un fonctionnaire travaille en tant que représentant de la Chambre des Députés auprès des Institutions européennes à Bruxelles.

Cet article comprend les traitements proprement dits, les indemnités pour heures de travail supplémentaires, les allocations de repas ainsi que les charges sociales patronales afférentes.

La progression des dépenses de 2012 par rapport à celles de 2011 résulte:

- de l'évolution du nombre indice moyen de 737,83 à 756,27;
- de l'octroi de 23 promotions, 2 nominations;
- de l'échéance de 35 biennales/annales et de 10 demi-allongements/allongements.

2) Indemnités des employés (permanents) (art. 11.010)	1.219.271,72 €
<p>Sous ce poste sont comptabilisées les indemnités payées à 12 salariés. La progression des dépenses 2012 par rapport à 2011 dépend en outre de l'évolution du nombre indice moyen ainsi que de l'octroi de 7 annales/biennales, de l'octroi d'un avancement en grade et de l'engagement de 2 salariés avec contrat à durée déterminé dont 1 à tâche partielle de 50%.</p>	
3) Indemnités employés (temporaires) (art. 11.020)	6.639,49 €
<p>Il s'agit des indemnités payées à 7 étudiants engagés pendant les vacances scolaires.</p>	
4) Salaires des ouvriers (art. 11.030)	0,00 €
5) Frais de route et de séjour (art. 12.012)	12.163,08€
<p>Remboursement des frais de route et de séjour aux fonctionnaires de l'Administration parlementaire à l'occasion de voyages de service effectués à l'étranger et à l'intérieur du pays.</p>	
6) Remboursement d'assurances autres que RC auto	1.349,66 €
7) Frais d'habillement (art. 12.250)	5.398,00 €
<p>Achat de costumes et d'habits pour les huissiers de salle.</p>	
8) Restants d'exercices antérieurs	0,00 €

Section E: FRAIS DE FONCTIONNEMENT **5.773.621,57 €**

1) Indemnités pour services de tiers (art. 12.000)	8.252,07 €
2) Frais d'exploitation des véhicules automoteurs (art. 12.020)	16.600,49 €
<p>Ce poste comprend l'assurance, le coût du carburant, les réparations et l'entretien des voitures de la Chambre des Députés.</p>	
3) Frais de bureau (art. 12.040)	255.877,91 €
<p>Ce poste regroupe les dépenses concernant:</p> <ul style="list-style-type: none"> – la fourniture d'articles et de matériel de bureau, y compris papier pour photocopieur: 25.698,51 € – la location, l'entretien et le nombre de photocopies de 13 photocopieurs: 73.902,72 € – la location et l'entretien des autres machines de bureau: 92,00 € – les consommables bureautiques: 41.480,52 € – les frais d'impression et de reliure: 40.746,13 € – les frais de bibliothèque et de documentation: 69.753,89 € y compris les licences des bases de données payantes – les frais de gestion des comptes bancaires: 937,89 € – les frais administratifs divers: 3.266,25 € 	
4) Achat de services auprès des P. et T. (art. 12.050)	229.020,05 €
<p>Ici sont repris tous les frais concernant l'affranchissement de la correspondance de la Chambre des Députés ainsi que les frais relatifs aux communications téléphoniques et aux lignes de communication informatique.</p> <p>En détail, ce poste de dépenses comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Frais postaux (8.129,04 €) – frais d'affranchissement; 	

- Frais téléphoniques (13.454,59 €) – frais d’abonnement aux lignes téléphoniques, aux lignes transversales ainsi que les taxes des appels téléphoniques;
 - Frais installation et abonnements des lignes ISDN et ADSL pour députés (113.926,51 €)
 - Frais télex et télécopieur (882,84 €) – frais des télécopieurs;
 - Voies louées et lignes ISDN (87.580,12 €) – abonnements et communications téléphoniques pour assurer le lien entre les bâtiments de la Chambre des Députés et les locaux des groupes, pour garantir aux députés l’accès au système d’archivage et permettre la mise à jour du site archivage public délocalisé;
 - Divers (5.046,95 €) – concerne la prise à domicile.
- 5) Location + entretien des installations de télécommunications (art. 12.060) 68.126,79 €
Sont enregistrés sous ce poste les frais relatifs aux contrats de maintenance des télécopieurs, du central téléphonique, les dépenses pour réparations et interventions techniques (modifications aux équipements de télécommunications existants) et les frais de téléphones mobiles (abonnements et communications).
- 6) Location et entretien des équipements informatiques (art. 12.070) 1.716.109,14 €
Cet article regroupe, entre autres, les frais concernant:
- 12 loyers mensuels pour les liaisons optiques entre les divers bâtiments de la Chambre des Députés et les groupes et sensibilités politiques: 21.538,57 €
 - contrats de maintenance pour matériel informatique (hardware) et logiciels (software): 1.646.215,18 €
 - les frais pour réparation et pièces de rechange: 124,20 €
 - interventions techniques sur hardware et software: 36.638,45 €
 - divers: 11.592,74 €
- 7) Bâtiments: exploitation et entretien (art. 12.080) 921.201,60 €
Sont comptabilisées sous ce poste les dépenses concernant:
- le nettoyage journalier (418.461,60 €) des bureaux occupés par les services de la Chambre des Députés et les groupes et sensibilités politiques (transfert des dépenses à partir de la section C) Groupes politiques vers la section E) Administration suivant décision du Bureau);
 - les factures (130.296,64 €) relatives à la consommation en électricité, gaz et eau (reprise des frais concernant les immeubles hébergés par les groupes politiques de la section C) Groupes politiques vers la section E) Administration), frais relatifs au bâtiment Wiltheim – déménagement en août 2012;
 - réparations et entretien (25.323,10 €)
 - assurances – bâtiments (5.454,40 €)
 - les contrats souscrits par la Chambre des Députés pour la surveillance de l’Hôtel de la Chambre des Députés, du Bâtiment Maison Richard/Printz, du bâtiment Wiltheim, des locaux hébergeant les équipements informatiques ainsi que la surveillance sur demande (329.606,90 €)
 - la quote-part de la Chambre dans le montant des charges communes concernant l’exploitation du parking Guillaume (2.933,90 €)
 - les autres menues charges en rapport avec l’entretien des immeubles (9.125,06 €)
- 8) Loyers immeubles/Charges locatives accessoires (art. 12.101) 174.408,49 €
Il s’agit des frais exposés pour:
- location des emplacements aux parkings: place Guillaume, place du Théâtre, place du St. Esprit, rue du St. Esprit et rue de l’Eau: 132.284,48 €
 - charges locatives accessoires (immeuble rue de l’Eau): 35.692,50 € (reprise des frais concernant l’immeuble Rost (CSV) de la section C) Groupes politiques vers la section E) Administration suivant décision du Bureau);
 - divers: 6.431,51 €

9) Frais d'experts et d'études (art. 12.120)	210.275,44 €
Ce poste couvre les honoraires (7.401,78 €) du réviseur d'entreprises pour le contrôle des comptes annuels de la Chambre des Députés ainsi que:	
– les honoraires du réviseur d'entreprises pour le contrôle des comptes annuels 2012 de la Cour des Comptes: 5.859,94 €	
– les honoraires du réviseur d'entreprises pour le contrôle des comptes annuels 2012 du Médiateur: 4.700 €	
– le financement de la chaire de recherche en études parlementaires – UNI.LU: 150.200 €	
– les frais pour la mise à disposition d'interprètes et de traducteurs et interprètes de la langue des signes: 28.884,11 €	
– les frais pour la „charte graphique“: 11.339,00 €	
– experts divers: 1.890,61 €	
10) Frais de publication (art. 12.130)	0,00 €
11) Frais de publicité et d'information (art. 12.140)	13.096,57 €
12) Acquisition et entretien/équipements spéciaux (art. 12.170)	155.581,10 €
– Frais de fonctionnement buvette: 4.870,65 €	
– Sonorisation: 0,00 €	
– Contrat d'entretien „Omnium“ couvrant l'installation audiovisuelle de la Chambre des Députés – partie vidéo et audio et frais de dépannage du système de vote et de messagerie électroniques: 149.665,60 €	
– Gestion des alarmes: 464,95 €	
– Divers (écouteurs et matériel audio pour la salle plénière): 579,90 €	
13) Frais de restauration (art. 12.210)	42.315,05 €
Imputation sur ce poste des dépenses pour boissons et collations lors des séances publiques et réunions de commissions.	
14) Frais de représentation (art. 12.303)	47.624,83 €
Dépenses relatives aux obligations et charges de la Chambre des Députés.	
15) Projets de développement informatiques (art. 12.304)	588.517,50 €
– Site Internet: 2.637,35 €	
– Applications et Portail: 291.452,55 €	
– KM: 294.427,60 €	
16) Achats de biens et de services (art. 12.305)	1.019.968,68 €
Ce poste comprend les frais relatifs à la retransmission télévisée des séances publiques, les frais de publicité pour le lancement de „Chamber Aktuell“ ainsi que les frais se rapportant à l'émission „Chamber Aktuell“.	
Total des frais concernant la chaîne télévisée Chamber TV: 617.438,13 €	
Sont également comptabilisés sous ce poste les frais relatifs au renforcement du système de sécurité informatique de la Chambre des Députés: 394.799,10 €	
Les frais de „Sécurité des bâtiments“ sont également imputés sous cet article: 7.731,45 €	
17) Déménagement (art. 12.306)	0,00 €
18) Expédition électronique (art. 12.307)	7.360,00 €
19) Site Internet (art. 12.308)	370,00 €
(les dépenses sont comptabilisés sous l'article 12.304)	
Sous ce poste sont comptabilisés les frais se rapportant au Site public de la Chambre des Députés.	

20) Acquisition de véhicules automoteurs (art. 74.000) Remplacement de la voiture de la présidence.	0,00 €
21) Acquisition de machines de bureau (art. 74.010)	7.877,50 €
22) Acquisition d'installations de télécommunications (art. 74.020)	315,10 €
23) Acquisition d'équipements spéciaux (art. 74.040) Acquisition d'un système de traduction UHF	44.803,75 €
24) Acquisition d'équipements informatiques (art. 74.050) Sont comptabilisés sous cet article budgétaire: e.a. acquisitions et remplacements d'ordinateurs personnels, claviers et souris, acquisition de serveurs, remplacement et acquisition d'écrans LCD, d'imprimantes et d'imprimantes couleur Laserjet ainsi que d'autres acquisitions diverses de matériel informatique.	143.439,84 €
25) Acquisition de logiciels (art. 74.060) Acquisition et renouvellement de divers logiciels, à savoir: upgrade du programme de comptabilité SHL – Piton avec acquisitions de licences et de services, extension du support Kofax 2012 et ajout de modules, renouvellement des licences „F-secure anti-virus for workstations 200 users“, „Trend Micro renewal neatsuite ADV multi-platform 250 users“, diverses autres licences, comme „Whatsup Gold Premium Service Agreement 300 Devices“, „Whatsup Gold Standard Edition 100 Devices“, services of „RIPE NCC“, licences „Oracle Business Intelligence Standard Edition One“, licences „Enterprise security for endpoints light“, maintenance licence „mSuite“, licence 2PC IBM System X 3650 M3“, licence „TSM Manager“, licence „Manager standard“, licence „Citrix presentation server enterprise“ et autres.	74.553,75 €
26) Acquisition d'oeuvres d'art (art. 74.070)	0,00 €
27) Acquisition de mobilier de bureau (art. 74.080) Il s'agit e.a. de l'acquisition de mobilier et de l'aménagement des bureaux de la Chambre des Députés.	21.233,02 €
28) Frais d'exercices antérieurs (art. 12.101.20, et art. 74.040) Il s'agit des taxes communales 2010 pour l'immeuble „Ilôt Rost“ occupé par le groupe CSV et de l'acquisition d'un système de visualisation des alarmes de l'installation incendie de l'immeuble „Ilôt Printz“, acquisition prévue en 2010 et système installé en 2012.	7.062,90 €

Section F: COMPTE RENDU **922.934,55 €**

- 1) Frais de distribution du compte rendu (art. 12.051) 482,39 €
Frais relatifs à la distribution du compte rendu et du rapport d'activité de la session 2011-2012 (environ 100 abonnés) sur base d'une liste d'adresses.
Notons que la majeure partie des frais de distribution du compte rendu sont comptabilisés sous le poste „Frais de publication du compte rendu“, ces frais étant facturés par les imprimeries ensemble avec les frais d'édition et d'impression.
Les frais de distribution comptabilisés sous ce poste sont liés aux exemplaires du compte rendu dont la diffusion est assurée par les P. et T.
- 2) Frais de publication du compte rendu (art. 12.131) 921.154,27 €
L'impression du compte rendu et du rapport d'activité est assurée par quatre imprimeries et la distribution se fait en supplément dans quatre quotidiens. La saisie des discours des séances publiques et la mise en page du compte rendu sont garanties par une société externe.
En 2012, la dépense pour l'impression et la distribution de 14,5 numéros du compte rendu distribué s'élève à 904.661,81 € et constitue les frais de publication des débats en séances publiques de la Chambre des Députés sur 615 pages imprimées, du rapport du Médiateur sur 8 pages, des questions

au gouvernement sur 196 pages, de l'actualité parlementaire et des nouvelles lois sur 89 pages (746.284,94 €), les commissions d'agence (117.675,17 €) ainsi que les frais d'impression (35.431,98 €) et les commissions d'agence (5.269,27 €) du rapport d'activité de la session 2011-2012.

Cet article budgétaire englobe en outre les travaux de façonnage et de reliure des comptes rendus des sessions 2009-2010 et des 2010-2011 (16.492,46 €).

*

VI. – CONCLUSIONS

Après examen des comptes de l'exercice 2012, la Commission des Comptes les approuve et adopte le présent rapport à l'unanimité des membres présents.

A relever encore le rapport du réviseur d'entreprises agréé du 6 mars 2014, ci-annexé.

„Conformément au mandat donné par le Bureau de la Chambre des Députés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Chambre des Députés, comprenant le bilan au 31 décembre 2012 ainsi que le compte de revenus et charges pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Bureau de la Chambre des Députés pour les comptes annuels

Le Bureau de la Chambre des Députés est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément au référentiel comptable qui est le leur, ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Bureau de la Chambre des Députés, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de la Chambre des Députés au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables applicables définis par le Bureau de la Chambre des Députés et décrits dans la Note 1 des comptes annuels.

Principes comptables

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le fait que les principes comptables suivis pour l'établissement des présents comptes annuels sont décrits dans les notes aux comptes (Note 1). Les comptes annuels ont été établis pour les seuls besoins du Bureau de la Chambre des Députés et ne sont pas nécessairement appropriés dans d'autres circonstances."

Luxembourg, le 6 mars 2014

*Pour Deloitte Audit
Cabinet de révision agréé
Georges KIOES
Réviseur d'entreprises agréé
Partner*

*

VII.– RESOLUTION

Finally la Commission des Comptes déclare qu'en exécution du mandat lui conféré par l'article 165 du règlement de la Chambre des Députés, elle a examiné les comptes de la Chambre pour l'exercice 2012.

Elle certifie la régularité de la comptabilité et des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2012.

En conséquence, elle propose à la Chambre d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés dans le présent rapport et de voter la résolution suivante:

„La Chambre des Députés,

vu le rapport de sa Commission des Comptes,

approuve les comptes de l'exercice 2012 et

prie son Président de transmettre la présente résolution et le rapport de la Commission des Comptes à la Cour des Comptes pour y être enregistrés."

Luxembourg, le 23 avril 2014.

*Le Président-Rapporteur,
Marc LIES*

CTIE – Division Imprimés et Fournitures de bureau

Document écrit de dépôt

Dépôt : M. Marc Lies

23.04.2014

RESOLUTION

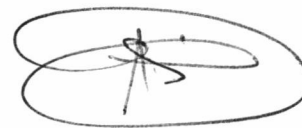
La Chambre des Députés,

vu le rapport de sa Commission des Comptes,

approuve

les comptes de l'exercice 2012 et prie son Président de transmettre la présente résolution et le rapport de la Commission des Comptes à la Cour des Comptes pour y être enregistrés.

Marc Lies

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a central vertical stroke, enclosed within a large, irregular oval shape.